DELIBERATION CFVU-028-2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 05 mai 2025

Objet de la délibération : Modification du DIU « Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour les médecins généralistes » - Faculté de Santé

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 12 mai 2025 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification du DIU « Formation complémentaire en gynécologie obstétrique pour les médecins généralistes » de la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 2 voix contre.

Françoise GROLLEAU
Présidente de l'Université d'Angers
Signé le 06 juin 2025

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 11 juin 2025

Fiche de modification des maquettes de formation

- UFR : **Santé**
- Avis favorable du Conseil de faculté du : **29 avril 2025**
- Passage à la CFVU du : **12 mai 2025**
- Rentrée universitaire : **2025-2026**

Formation concernée : **DIU Formation complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes**

☐ **Création**
☒ **Modification**

❖ **Éléments constitutifs :** (Semestres, socles, blocs, UE, matière, compétence, SAÉ)

☐ Création
☐ Modification / déplacement / suppression
☐ Changement d'ECTS
☐ Modifications de coefficient(s)
☒ Modification des conditions de validation

❖ **Épreuves :**

☒ Ajout / suppression
☐ Modification de la nature
☐ Modification de la durée
☐ Modification de coefficient(s)

❖ **Charges d'enseignement :**

☒ Modification du volume horaire
☐ Mutualisation / démutualisation
☐ Incidence financière (joindre un argumentaire)

+ ___ h CM / ___ h TD / ___ h TP
- ___ h CM / ___ h TD / ___ h TP
= _____ équivalent TD en 25/26 (_____ équivalent TD en 24/25)
= _____ Heures / Etudiant en 25/26 (_____ Heures / Etudiant en 24/25)

Avis et remarques éventuelles du SMAF :

Détail des modifications :

Penser à joindre les maquettes 24/25 et 25/26		
Intitulés des éléments	2024-2025	2025-2026
Modification du nom de la formation	DIU de Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes	DIU Formation complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes (La modification date d'il y a plusieurs années mais n'avait pas été prise en compte jusque-là) ⇨ Modification du nom attendue sur Apogée
Modification des conditions de validation en raison de la suppression d'une épreuve		Epreuve supprimée : rédaction et soutenance d'un mémoire Pour cette raison, **le DIU ne se fait plus sur 2 ans mais sur 1 an** ⇨ Modification Apogée attendue Validation : - Avoir validé l'épreuve écrite (note minimale de 10/20) - Avoir validé son stage (présentation du carnet de stage complété au coordinateur du DIU)
Modification du volume horaire	60h de cours théoriques + 20h d'enseignement dirigé théorique	80h de formations dont : - 77h de cours théoriques - 3h d'examen écrit national (était à clarifier)

DIU Formation complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes

☐ DIPLÔME D'UNIVERSITÉ *

☒ DIPLÔME INTER-UNIVERSITES *

☐ CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ *

☐ ATTESTATION D'UNIVERSITÉ *

☐ **Création**
☒ **Modification**

		Avis Favorable/Défavorable/ Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		**En date du : 30 avril 2025**
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		**En date du : 29 avril 2025**
Avis de la CFVU	Maquette complète		**En date du : 12 mai 2025**
Avis du CA	Maquette complète		**En date du :**

Reçu aux services centraux le 30 avril 2025

IDENTIFICATION

Coordonnées administratives

> Organisme responsable de l'offre de formation *

Raison sociale : Université d'Angers

Adresse : 40 rue de Rennes - BP 73 532 - 49100 ANGERS

Téléphone : 02 44 68 86 84

E-mail : @univ-angers.fr

Numéro d'agrément :

Numéro SIRET : 19490970100303

> Organisme responsable des inscriptions de la formation *

Raison sociale : Unité de formation continue Faculté de Santé

Adresse : ***28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01***

Téléphone : 02.41.73.59.47

E-mail : fcsante@univ-angers.fr

Numéro d'agrément : 52490195049

Numéro SIRET : 19490970100303

> Composante responsable de l'offre de formation *

Raison sociale : Unité de formation continue Faculté de Santé

Adresse : ***28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01***

Téléphone : 02.41.73.59.47

E-mail : fcsante@univ-angers.fr

Numéro d'agrément : 52490195049

Numéro SIRET : 19490970100303

> Autre(s) université(s) concernée(s) (demande de co-habilitation)

Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris (Sorbonne Université), Poitiers, Reims, Rouen, Toulouse, Tours, Nantes, Nice, Saint-Etienne, Lille

> Mode d'organisation adopté pour les DIU (Diplôme Inter-Universités) :

un groupe dans chaque site universitaire	X
un groupe, plusieurs sites d'enseignement avec chacun son site d'inscription respectif	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

> Enseignant(s) responsable(s) (pour chaque université pour les DIU) : *

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr LEGENDRE Guillaume	ANGERS			

Contacts administratifs *

Université	Ingénieur Projets FP (Nom, mail, tél)	Gestionnaire FP (Nom, mail, tél)
ANGERS	Cécile RUET cecile.ruet@univ-angers.fr	Sabrina BAUTHAMY sabrina.bauthamy@univ-angers.fr
Paris Sorbonne Université coordinatrice		C. Juge Briton carole.juge_briton@sorbonne-universite.fr Tél. : 01 40 77 98 25

Lieu(x) des enseignements

CHU d'Angers

Nomenclatures de la formation*

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

CONTEXTE / OPPORTUNITE / ORIGINALITE

Ce DIU a pour objet de compléter la formation des médecins généralistes installés, afin de pallier la carence des gynécologies médicales. L'ensemble des diagnostics et des pathologies gynéco-obstétricales sera revu avec l'optique d'une implication directe à la pratique de la médecine générale.

Historique

Le DIU existe depuis 2003 sur l'université d'Angers.

ELEMENTS DE SUIVI SI RENOUVELLEMENT/MODIFICATION

Statistiques

2019-2020		2021/2022		2023/2024	
Inscrits	**Diplômés**	**Inscrits**	**Diplômés**	**Inscrits**	**Diplômés**
8	8	11	10	13	7 diplômés 6 encore en stage

Création du diplôme et modifications

	CREATION	MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	Juin 2003	
Date de passage en CFVU	3 juillet 2003	
Date de passage au CA	10 juillet 2003	

MODALITES D'ACCES AU DIPLOME

Voies d'accès au diplôme*

☒ Formation Initiale ☒ Formation Professionnelle

Niveau d'entrée

Être médecin ou étudiant en médecine (Niveau 7 et +)

Public cible

- Médecins généralistes installés
- Internes en DES de Médecine Générale (après validation du stage de Gynécologie Obstétrique)).

CONDITIONS D'ADMISSION

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 25 stagiaires

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 8 stagiaires

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits d'inscription) : 8 stagiaires

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr Guillaume Legendre	Angers		

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé, lettre d'engagement d'un lieu de stage

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service de formation professionnelle.

Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

— ☐ OUI
— x NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS

Objectif(s) de la formation/certification *

Compléter et adapter la formation initiale en gynécologie et en obstétrique effectuée au cours des études médicales pour donner une réelle compétence en gynécologie et en obstétrique aux médecins généralistes

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée totale de la formation :

80 heures de formation :

- dont 77 heures de cours théoriques (11 jours d'octobre à juin)
- dont 3 heures d'examen écrit national (1 demi-journée en juin)

Mise en œuvre en situation professionnelle (stage) : 30 demi-journées de consultations

Calendrier de la formation *

D'octobre à juin, une année sur deux

Calendrier Universitaire :

X Annuel : sur 1 année universitaire ☐ Pluriannuel : sur 2 années universitaires

☐ Autre : précisez

Remarque : Les stages peuvent si besoin s'étaler sur 2 années (les droits universitaires seront demandés pour une 2e année d'inscription)

PROGRAMME DETAILLE *

Santé publique

La vraie vie : Quand adresser et ne pas adresser la patiente au gynécologue / Consultation dépistage 25/ 50 ans / Vaccination, dépistage et prévention

Prévention Santé publique au fils des âges : Précarité / Violence - mutilation

Consultation pré conceptionnelle / Suivi de grossesse T1 T2 T3 / Transidentité de genre / Sexologie

Physiopathologie et contrôle du cycle

Adolescente / IVG / Trouble du cycle

Contraception / Contraception à risque

Infertilité / Grossesse pathologique

Infertilité : Consultation d'un couple infertile / Traitements en AMP / Traitements hors AMP

Le don de gamètes et l'autoconservation

Métrorragies du 1er trimestre / Avortement spontané précoce / Grossesse extra utérine

Obstétrique

Préparation à la naissance / Physiologie de la lactation

Les examens complémentaires en gynécologie : Dépistage et diagnostic prénatal / Médicaments et grossesse

RCIU / Menace d'accouchement prématuré / Rupture prématurée des membranes

Ostéo acupuncture

Grossesse pathologique

Suites de couches / Nouveau-né / Allaitement / Petits Maux de la grossesse / Alcool - Tabac -Toxicologie

Métrorragie du 3ème trimestre / Infection au cours de la grossesse

Diabète gestationnel / Pathologies endocriniennes et grossesse / HTA, pré-éclampsie / Autres pathologies médicales et grossesse / Réseau PRADO

Examens gynécologiques et explorations en gynécologie – Hystéroscopie – Colposcopie

Examen gynécologique et exploration : Colposcopie - Hystéroscopie / Examen clinique, savoir être / Stratégie de prescription des examens

Les examens complémentaires en gynécologie : Imagerie : échographie, IRM, Scanner / Pet TDM

Douleurs pelviennes – Endométrioses - Infections

Douleurs pelviennes

Pathologies infectieuses : Infections génitales basses / Endométrite / Salpingites et pyosalpinx

Endométriose

Lésions bénignes de l'utérus et cancer utérin

Dysplasie cervicale / Prévention primaire : Vaccin anti HPV / Prévention secondaire : FCU

Cancer du col / Cancer de l'endomètre

Pathologie du corps de l'utérus : fibrome utérin / polypes utérins, hypertrophie endomètre

Tumeurs ovariennes et vulvaires – Malformations – Incontinence - Prolapsus

Pathologie bénigne de la vulve et Cancer

Malformations génitales

Incontinence urinaire - Prolapsus

Cancérologie en gynécologie : Annonce du diagnostic / La réunion de concertation pluridisciplinaire

Pathologies annexielles : Kystes ovariens / Cancer de l'ovaire

Sein

Cancer du sein diagnostic / Epidémiologie à risque / Imagerie / Pathologie mammaire bénigne et lésion à risque / Cancer du sein parcours de soin et principes de prise en charge

Principes de reconstruction mammaire / Suivi et vie après cancer / Ménopause

Révisions

Cas cliniques – Révisions Obstétrique / Gynécologie / Infertilité / Contraception / Cancer Col / Cancer Sein

MODELISATION APOGEE

Modification CFVU 12 mai 2025	DIU Formation complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes								
Libellé	**Nature**	**FCA**	**CM**	**TD**	**Vol/Etud**	**PCE**	**Session 1**		**Remarques**
							Nature	**Coef.**	
Présentiel (11 jours)			77h						CHU d'Angers
Examen			3h				Ecrit (CT)		
			80h						
Stage 30 demi-journées de consultation									

Validation :
- Avoir validé l'épreuve écrite (note minimale de 10/20)
- Avoir validé son stage (présentation du carnet de stage complété au coordinateur du DIU)

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des compétences (description)

Examen écrit de 3h défini au niveau national (CT)

Conditions de validation (de délivrance du diplôme) *

Pour être déclaré admis au DU « » il faut : *

- Validation de l'épreuve écrite. L'épreuve sera notée de 0 à 20. Une note minimale de 10/20 sera requise.
- Validation du stage par le coordinateur du DIU sur présentation du carnet de stage

Composition du jury de délibération délivrant la certification après un parcours de formation professionnelle

NOM Fonction au sein de ce jury	Université de rattachement	Statut	E mail
Pr Guillaume LEGENDRE	Angers	PU-PH	

Seconde session et redoublement

Pas de rattrapage

COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

TARIFS

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires) *

	Formation continue	Formation initiale	
Tarifs	1380€	370€	

BUDGET PREVISIONNEL

SYNTHESE BUDGET POUR INSTANCES

Résultat avec tarification proposée

SYNTHESE BUDGET PREVISIONNEL

Date de version du budget:	17/04/2025
Nom de la formation:	DIU Formation complémentaire en Gynécologie Obstétrique pour les Médecins Généralistes
Nom du module:	0
Nb de stagiaire prévisionnel:	8
nb d'h de formation / stagiaire :	84

	TYPE DE FINANCEMENT STAGIAIRE	Nb stagiaires, de groupes ou de modules PREVISIONNEL	Tarif / stagiaire, groupe ou module	Recettes prévisionnelles
Recettes prévisionnelles	financés	0	0	0
	groupe entreprise	0	0	0
	demandeurs d'emploi	0	0	0
	individuels	6	1 380	8 280
	autre	0	0	0
	module	0	0	0
	etudiants	2	370	740
	recettes liées à une facturation au partenaire (hors droit ministériels)	0	0	0
	Droits ministériels (DM)	8	175	1 400
	Total prévisionnel	8	0	10 420

	TYPE DE CHARGE	Montant (€)
Charges prévisionnelles	charges responsabilité pédagogique	0
	charges d'enseignement enseignants UA (hors respons. Pédag)	0
	charges d'enseignement vacataires	4 065
	charges BIATSS (admin)	177
	charges directes (frais mission et formation) hors facturation partenaire	200
	charges liées à une facture du partenaire (interventions, frais...)	0
	charges indirectes	2 599
	total charges	7 041

	RESULTATS	Montant (€)
Résultat	Marge sur coûts directs COMPOSANTE	4 754,9
	Résultat d'activité UA	3 378,6
	tarif moyen appliqué / stagiaire (incluant DM)	1 302,5
	Tarif minimal / stagiaire pour équilibre résultat d'activité UA	880,2